20140081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY



Séance publique du 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26. septembre 2014 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits, Vigier et Gony.

Absente excusée : Mme Dallet (procuration à Mme Gallot)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 18

N°7: Objet: Abandon d'une clause d'inconstructibilité

Le Maire expose au conseil que M. Ercilbengoa avait acheté à la commune, le 05 juillet 1968 la parcelle de terrain, aujourd'hui cadastrée AS 35, d'une superficie de 2634 m2. Le cahier des charges précisé la condition d'y avoir qu'une seule construction sur ce terrain qui est aujourd'hui classé en zone UB et UD sur la Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire, à la demande du notaire chargé du règlement de la succession de l'acquéreur, propose de lever cette condition.

APRES avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

LEVE la condition d'inconstructibilité grevant la parcelle AS 35,

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

DIT que les frais seront supportés par les demandeurs.

·Vote: 18

Pour: 19 (dont une procuration)

Modelle (2 Stolzory

MAIRIE

BASSUSSARRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme Le Maire P. Baudry

